
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi S-221

Le Code criminel sera modifié pour mieux protéger les chauffeurs des sociétés de transport

Ottawa, le mercredi 18 février 2015 – Le plus grand regroupement de travailleurs dans le transport en commun au Québec applaudit l'adoption à l'unanimité de la motion de troisième lecture du projet de loi S-221 à la Chambre des communes.

La nouvelle loi modifiera le Code criminel afin de mieux protéger les chauffeurs d'autobus des sociétés de transport public. Une fois en application, les tribunaux devront considérer comme circonstance aggravante pour la détermination de la peine le fait qu'une victime de voies de fait soit le conducteur d'un véhicule de transport en commun.

« C'est une grande victoire pour tous les chauffeurs des sociétés partout au pays. Une société qui valorise le transport collectif doit aussi s'assurer que les employés puissent travailler en toute sécurité. Nous applaudissons les députés qui ont rendu l'amendement possible », a déclaré Richard Ouimet, président du Conseil provincial du secteur du transport terrestre (CPSTT) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Même son de cloche au syndicat représentant les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) qui, depuis avril 2013, a redoublé la pression sur les politiciens. En effet, une agression qui a eu lieu le 24 avril 2013 a galvanisé les employés du transport collectif de Montréal. Ce soir-là, un chauffeur d'autobus a été gravement blessé lorsque trois assaillants l'ont attaqué sauvagement. L'incident en question a été grandement médiatisé puisque l'agression avait été filmée.

« Ce projet de loi était une priorité pour tous les chauffeurs. Nous avons recueilli des milliers de signatures de citoyens réclamant cette loi et nous avons financé une campagne de sensibilisation auprès du public. C'est simple : personne ne doit perdre sa vie à vouloir la gagner », de conclure Renato Carlone, président du syndicat représentant les chauffeurs d'autobus de la STM (SCFP 1983).

Comptant plus de 111 000 membres au Québec, le SCFP représente quelque 7100 membres dans le transport urbain au Québec. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, les communications, l'éducation, les universités, l'énergie, les municipalités, les sociétés d'État et organismes publics, le transport aérien, ainsi que le secteur mixte.

-30-

SOURCE : SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

Renseignements : Lisa Djevahirdjian, Information SCFP, cell. 514 831-3815